

L'information ci-dessous ne peut être diffusée au public dans d'autres pays que la Belgique.  
Les mots commençant par une majuscule ont la même signification que dans le Prospectus approuvé par la FSMA le 29 avril 2014.



*Société anonyme de droit belge dont le siège social est sis à Avenue de l'Artisanat, 17, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique et inscrite au Registre des Personnes Morales (Nivelles) sous le numéro 0412.124.393*

## **Communiqué de presse du 22 mai 2014 à 20h00**

### **Résultats de l'Offre de Scripts dans le cadre de l'Offre en souscription de 2.490.540 Actions Nouvelles**

#### **Information réglementée**

#### **100% des Actions Nouvelles souscrites à l'issue de la Période de souscription avec Scripts**

Pendant la Période de Souscription avec Droits, qui s'est clôturée le 20 mai 2014, il a été souscrit 1.997.106 Actions Nouvelles, soit 80,2% du nombre maximum d'Actions Nouvelles offertes en souscription, pour un montant total de 3.994.212 EUR.

Les 328.956 Droits de Préférence qui n'avaient pas été exercés à la clôture de la Période de Souscription avec Droits de Préférence, ont été proposés à la vente ce 22 mai 2014, sous la forme de Scripts, dans le cadre d'un placement privé accéléré en Belgique et dans l'Espace Économique Européen.

Ces Scripts ont été intégralement vendus et leurs acheteurs ont souscrit à 493.434 Actions Nouvelles aux mêmes conditions que pour la souscription avec Droit de Préférence, soit trois Nouvelles Actions à 2 EUR pour deux droits sous forme de Scripts.

Le montant revenant aux titulaires de Droits de Préférence non exercés est de 0,11 EUR par Script et sera payé, aux titulaires d'un Droit de Préférence qui n'a pas été exercé, contre remise du coupon n°13, à partir du 27 mai 2014.

Le produit brut de l'Offre des Actions Nouvelles, souscrites à l'issue de la Période de Souscriptions avec Droits de Préférence et du placement privé avec Scripts, s'élève donc à 4.981.080 EUR. 2.490.540 Actions Nouvelles seront donc émises.

Fountain exprime sa grande satisfaction à l'égard de ce résultat et remercie l'ensemble de ses actionnaires, existants et nouveaux, pour la confiance qu'ils ont exprimée.

Le règlement-livraison de l'ensemble des Actions Nouvelles interviendra sous date valeur au 27 mai 2014 et celles-ci seront négociables sur Euronext Brussels à partir de cette même date.

La reprise de la négociation sur Euronext Brussels des actions Fountain a été demandée et devrait intervenir, dès l'ouverture du marché, le 23 mai 2014.

\*\*\*\*\*

Banque Degroof agit en qualité de Sole Lead Manager.

*Fountain n'a entrepris aucune démarche en vue d'organiser une offre publique des Droits de Préférence, des Scripts ou des Nouvelles Actions dans un autre pays que la Belgique. La distribution du présent communiqué, du Prospectus et la vente ou l'offre des Nouvelles Actions (en ce compris par l'exercice des Droits de Préférence ou des Scripts) dans certains pays sont limitées en vertu de la loi. Le Prospectus ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres, en ce compris de Droits de Préférence, de Scripts et de Nouvelles Actions, si une telle offre ou sollicitation est illégale.*